

# ATELIER TECHNIQUE SUR LE PROJET D'HARMONISATION ET D'ACCELERATION DU PROCESSUS DU MAEP

6 et 7 avril 2010, ADIS ABEBA, ETHIOPIE

## COMPTE RENDU DE MISSION EFFECTUEE PAR MESSIEURS S. M BENMERAD et S. DJEKBOUB

### A. Journée du 06 Avril 2010

- Ouverture de la séance par Mr Abdalla Hamdock, Director GPAD –
- Intervention de Mme Assefa Shifa, Officer-in-charge, APRM Secretariat
- Présentation des objectifs de l'atelier par Evelynne Change, APRM Secretariat.

#### 1. Travaux en commission selon les 5 thématiques

La proposition du CENEAP présentée devant des experts du secrétariat, présidée par Mr Pasteur Emmanuel Just AKPO.

Les recommandations formulées sur le contenu de la proposition présenté ont été directement portées sur le document de base (*désignées en gras, en italique dans le développement qui suit*).

Sur le plan, général, il a été communément admis que le document est complet, actualisé par rapport au document originel, bien structuré, suit une méthodologie claire et rigoureuse qui facilite la compréhension des différentes préoccupations concernant ce domaine thématique.

Les auteurs ont fait preuve de grande cohérence et leurs efforts ont été appréciés à leur juste valeur. Toutefois, le document comporte des insuffisances mineures qui peuvent s'énumérer, tant sur le plan de la forme que du fond, comme suit :

Les définitions de concepts sont très importantes pour que les utilisateurs des questionnaires ne les interprètent pas comme ils veulent. C'est le cas actuellement.

#### I- Sur le plan de la forme

Des efforts importants ont été fournis :

- pour actualiser le listing des Codes et normes en intégrant à l'ancienne liste d'autres pour tenir compte de l'éventail existant au plan international ;
- pour concevoir de mettre en introduction aux codes et normes et aux objectifs une stratégie à 4 étapes permettant d'éviter les répétitions de la démarche à plusieurs endroits du document ;
- pour fournir des liens internet et des extraits des codes et normes afin de faciliter l'examen de la conformité des objectifs aux codes et normes, et ce également par souci de transparence et d'honnêteté intellectuelle.
- pour ramener les 6 objectifs de départ à 4 objectifs bien agencés suivant une démarche systématique et une logique remarquable.

La contribution du groupe a été à ce niveau de proposer des reformulations et restructurations par endroits lorsque c'est nécessaire, et de suggérer qu'on étende l'exigence de recommandations à toutes les parties du document afin de contribuer les pays en évaluation à le faire systématiquement, contrairement aux déficiences relevées à ce niveau dans les rapports d'auto-évaluation pays réalisés sur la base de l'ancien questionnaire.

En lieu et place de Définition, mettre « Avant-propos »

Le titre 2.1.1 peut être reformulé comme suit : Autres codes et normes spécifiques à chaque objectif pour les distinguer de ceux qui sont communs à l'ensemble des objectifs

En ce qui concerne les objectifs, il est suggéré de les formuler avec des verbes d'action et non avec des substantifs.

## **II- Sur le plan du fond**

Des contributions ont concouru :

- **à rendre le rapport plus analytique. Ainsi, dans la deuxième étape, le verbe « citer... » a été remplacé par « analyser » pour obliger les experts chargés de l'auto-évaluation à faire preuve non seulement d'esprit de synthèse mais également d'analyse.**

A titre d'exemple, la stratégie à quatre étapes se présente comme ci-après :

Décrire les mesures prises dans la conception, l'adoption et la mise en œuvre au niveau national de stratégies et plans d'actions en matière de développement socioéconomique, élargi et durable

Décrire le système de suivi et d'évaluation permettant de surveiller de près les progrès accomplis.

**b :** **Analyser** les facteurs déterminants aux plans juridique, politique et institutionnel favorables à l'appropriation des principes et caractéristiques du développement socio économique élargi et durable (secteurs législatif et judiciaire de qualité, capacités d'intermédiation, capacités d'élaboration de politiques et de lois qui ont des incidences sur le développement durable, des organes et des processus électoraux libres et réguliers, des assemblés législatives garantissant la primauté du droit....)

**c :** Fournir les éléments-preuves qui réalisent l'appropriation des principes du développement socioéconomique, élargi et durable (lois, politiques, schémas directeurs de développement, programmes de développement ...)

**d :** Formuler les recommandations préconisées pour remédier aux lacunes relevées.

Les autres commentaires se présentent comme suit :

### **2.2.3. Objectif 3 : accélération de la mise en œuvre du développement socio-économique élargi et durable**

**Question 1 :** Que fait le pays pour accélérer le développement socio-économique élargi et durable ?

**Indicateurs :**

- **La protection de l'environnement par rapport aux buts clés aux plans d'actions du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg et du sommet de Kyoto visant à lutter contre le changement climatique.**

#### **2.2.3.2 Question 2 : Comment se fait le financement du programme national de développement ?**

**a** -Donner les parts des ressources internes et externes déployés pour financer le budget national surtout par rapport aux programmes nationaux d'investissement ;

- Evaluer le degré de la dépendance du pays des aides en termes de : (vulnérabilité extérieure du pays)

- **Capacité des pays à mobiliser les ressources domestiques (épargne, réformes fiscales, investissement privé)**

**2.2.3.3 Questions 3.** Quels sont les mécanismes mis en place pour lutter contre le chômage, particulièrement celui qui touche les jeunes ?

**a :** Décrire les mesures juridiques, politiques et institutionnelles prises pour lutter contre le chômage, notamment en matière :

- de traitement social du chômage (aides et soutiens de l'Etat aux chômeurs)
- de traitement économique du chômage aux plans de :
  - l'attractivité de l'investissement,
  - la sauvegarde et l'accroissement de la compétitivité des entreprises.
  - l'accès aux ressources (crédit, micro-finances, la terre...)
- d'emploi des jeunes (accès aux ressources, formation professionnelle, structures d'appui, enseignement technique....)

**b :** Analyser les facteurs déterminants aux plans juridique, politique et institutionnel qui participent à la lutte contre le chômage, principalement en ce qui concerne :

- Stratégies et politiques ;
- Programmes de développement ;
- Initiatives de valorisation des ressources humaines (formation, qualification, enseignement, renversement de la tendance à la fuite des cerveaux...)
- Cadre favorable aux flux de capitaux.

**C :** Donner des preuves au moyen de résultats atteints et **d'évolution (il s'agit de préciser la période à couvrir pour suivre l'évolution, 5 ou 10 ans)** en ce qui concerne :

- Le taux et la durée de chômage.

#### **2.2.4. Objectif 4 : lutte contre les inégalités**

La croissance économique ne conduit pas au développement socioéconomique élargi si elle ne contribue pas à lutter efficacement contre les inégalités et la pauvreté. Les inégalités sont de plusieurs ordres et la pauvreté est définie sous l'angle du dénuement matériel et sous l'angle des capacités et des valeurs. Le manque de capacité à plusieurs conséquences dont la mortalité prématurée, sous alimentation, morbidité et analphabétisme. C'est pour cela qu'une meilleure répartition des ressources et accessibilité aux ressources (comme la terre et les crédits) et aux services de base habilite les

pauvres à la génération de revenus. A cet effet, les états doivent inscrire la lutte contre les inégalités et la pauvreté comme une de leurs priorités notamment pour accélérer le développement socioéconomique élargi et durable.

La réalisation du développement ne peut, de la même manière, être réalisée si les femmes restent subordonnées aux hommes du fait notamment d'un partage inégal des ressources (comme les revenus et la propriété) ; d'un accès inégal à la prise de décision des organes législatifs, judiciaires et exécutifs et de pratiques sociales inégalitaires.

**2.2.4.1 Question 1 :** Quelles politiques et stratégies le gouvernement a-t-il mis en place pour veiller à l'égalité des chances de tous les citoyens, notamment dans l'accès aux ressources et services de base ?

**a :** Décrire les mesures juridiques, politiques et institutionnelles prises pour veiller à assurer l'égalité des chances à tous les citoyens dans à l'accès à l'éducation, aux services de santé, à l'alimentation, au logement, aux TIC, à l'emploi, à la protection sociale, à la micro finance, à la terre, au marché et à une répartition équitable du revenu.

- Décrire les ressources financières mobilisées et allouées et les critères de cette allocation.
- Décrire les réalisations en termes de disponibilité et d'accessibilité aux ressources et services de base, désagrégés selon le genre, les régions, milieux ruraux et urbains, groupes vulnérables

**b :** Analyser les facteurs déterminants aux plans juridique, politique et institutionnel favorisant :

- le renforcement des moyens d'intervention des citoyens, garantissant des chances égales , l'inclusion sociale et économique et l'accès aux ressources et services de base ;
- **la lutte contre les fléaux sociaux (délinquance juvénile, exploitation sexuelle des femmes et des jeunes, toxicomanie, traite des femmes...)**

**c :** Présenter **l'évolution** des indicateurs de réduction des inégalités en matière de développement (indices de parités, disparités régionales, ethniques.....) désagrégés selon le genre, les régions, les milieux ruraux et urbains, groupes vulnérables....

**d :** Citer les contraintes rencontrées pour promouvoir l'égalité des chances et les mesures prises pour les lever et soutenir le progrès accompli

- Formuler des recommandations préconisées pour lever les contraintes et soutenir le progrès accompli.

**2.2.4.2 Questions 2 :** Quelles sont les mesures prises par le pays pour promouvoir l'égalité de genres et avec quels résultats?

**Indicateurs :**

**a :** **Décrire les dispositions prises :**

- *en matière juridique, politique et institutionnelle pour promouvoir et encourager l'égalité entre les deux sexes.*
- *en matière financière (pourcentage du budget national) allouées à la promotion de l'égalité des genres. (fournir davantage de statistiques à ce niveau)*
- Fournir les conclusions des rapports d'évaluation **nationaux** sur la situation des femmes (**CEDEF, BEIJING, Déclaration des chefs d'Etat sur l'égalité des genres et la situation des femmes, le Protocole additionnel sur les droits humains des femmes**)

### 2.2.4.3 Questions 3 : Quelles sont les mesures prises pour lutter contre la pauvreté humaine et monétaire, et plus particulièrement contre la féminisation de la pauvreté ?

#### Indicateurs :

a : Citer les mesures juridiques, politiques et institutionnelles prises pour réduire la pauvreté humaine et monétaire.

- **Citer les mesures prises pour lutter contre la féminisation de la pauvreté**

Ensuite, le groupe s'est penché sur les questions transversales identifiées par les consultants.

## 1. QUESTIONS TRANSVERSALES

Le questionnaire initial a identifié les questions transversales suivantes :

- Eradication de la pauvreté
- Equilibre entre les sexes
- Décentralisation
- Aptitude du pays à participer au MAEP
- Accès à et diffusion de l'information
- Corruption
- Participation variée
- Viabilité dans le sens financier et environnemental.

#### Recommandations :

Il est souhaitable que :

- L'harmonisation de la démarche méthodologique soit assurée,
- Les questions transversales identifiées fassent l'objet d'une synthèse qui permettra d'en faire un chapitre à part entière qui servira de base à l'identification des actions pertinentes permettant de traiter convenablement et de façon efficiente ces questions de manière à faire jouer l'approche systémique et les effets de synergie ; ceci ne doit y pas dispenser les experts de traiter des questions dans les différents domaines thématiques de gouvernance
- les recommandations faites à divers niveaux contribuent à la rédaction du plan d'actions ;

- la mise en exergue des aspects non encore traités et identifiés lors de l'Atelier de février (droit international, enfants soldats, droits de l'homme, santé (notamment maternelle et infantile), liberté de la presse, environnement (cadre de vie), loisirs (sport), alimentation, logement, statut de l'enfant, et quelques agrégats et ratios tels que l
- les questionnaires validés puissent faire l'objet d'adaptation par les acteurs à la base pour en faciliter l'exploitation. A ce niveau, les pays déjà évalués peuvent servir de champ d'expérimentation, de manière à déboucher sur des questions ajustées pour être administrées plus facilement aux populations à la base. Sans cela, les Institutions Techniques de recherche sont souvent obligées de se livrer à cet exercice, avec toutes les limites que cela suppose dans la mesure où ils ne maîtrisent pas suffisamment les réalités locales comme les populations à la base.
- Les indicateurs et ratios caractéristiques par domaine thématique et par objectif soient systématiquement consignés en Annexe. Cela obligera les pays évalués à fournir suffisamment de données quantitatives pertinentes dans leur RAEP.

#### **Quelques observations :**

- Les indicateurs ne sont pas présentés ;
- Pas vrai ; mais pas suffisamment.
- Comme indicateurs, je suggèrerais :
  - Variation de la population,
  - Taux d'emploi
  - Part des transferts allant aux groupes vulnérables
  - Taux de scolarité
  - La part des ménages à faible revenu dans
  - La productivité du travail

Au niveau de « Définition », un ajout est proposé.

**Concernant la forme**, il y a des coquilles au niveau des noms des traités, harmoniser aussi la présentation des traités en précisant le lieu et la date d'adoption.

Sur la partie introductive, c'est satisfaisant, notamment la référence aux principes cardinaux.

A l'intérieur du document, **des définitions de la BM, du PNUD, de la FAO. Or, il est souhaitable d'avoir plutôt des définitions de l'Union africaine.**

Sur les **Codes et Normes**, toute une série est listée. On se demande si cela ne va pas alourdir le questionnaire. Peut-être choisir les codes et normes appropriés à chaque domaine thématique.

Par rapport aux objectifs, il serait bon d'indiquer comment ont été intégrés les éléments des objectifs à fusionner.

Les indicateurs ne sont pas pointus comme on l'aurait souhaité.

La manière de mesurer la pauvreté (400 dollars par an) : est-ce l'indicateur à retenir par les Africains ?

Beaucoup d'interventions sont des contributions visant l'amélioration des documents et ne nécessitent pas de commentaires mais d'être exploitées.

Mieux articuler les notions de développement et de gouvernance. Dans quelle mesure peut-on revenir à cela dans l'introduction ?

La question du droit au développement ?

Remarques finales :

Ce thème a changé complètement de perspective (articulation gouvernance et développement socio-économique); d'où la nécessité d'en discuter plus à fond dans une section intitulé : « Problématique de la gouvernance et du développement socio-économique ».

Harmoniser la présentation des Codes et normes (lieu, date, par exemple)

Traiter une question sur la soumission des rapports périodiques aux institutions spécialisées de l'UA et du Système des Nations Unies

Effort, dans beaucoup de sessions, de faire une certaine comparaison entre ce qui existe et ce qui a été fait comme changement. Cela permet au lecteur de voir les améliorations apportées.

Revoir le rapport donné à Johannesburg et examiner la possibilité de réintégrer certains indicateurs.

Il y a une difficulté à identifier les indicateurs. Il faut proposer des indicateurs qui vont aider les évaluateurs qui vont devoir s'appuyer sur les indicateurs contenus dans les questionnaires.

La question des indicateurs est cruciale.

Les questions transversales doivent faire une liste de questions transversales. Ceci est fait, mais il n'a pas été dit en quoi le genre et la participation sont des questions importantes et comment on peut faire le lien avec la gouvernance.

Dans la méthodologie utilisée par le CNAP, on n'a pas bien saisi les mécanismes concourant à la bonne gouvernance dans le développement socio-économique. En clair, ces principes cardinaux ont-ils permis de couvrir tout l'espace de développement socio-économique.

***La question de la féminisation de la pauvreté***

***L'appropriation des politiques de développement en relation avec les bailleurs de fonds. Comment les Etats collaborent avec ces organisations pour s'assurer comment l'Etat peut évaluer les actions de développement ?***

## **B. Journée du 07 Avril 2010**

### **Présentation des propositions des autres bureaux d'études**

- DPG by CDD, Ghana( Démocratie et gouvernance politique)
- EGM by SAIIA( Gestion gouvernance économique)
- CG by AMDK(Gouvernance des entreprises )
- M&E by CDC( Suivi et évaluation)
  
- **Session d'harmonisation par Afeikhena Jerome** (APRM Coordinator for Economic Governance and Management)

### **Suite des travaux:**

- Remise du projet de travail révisé vers le 30 avril 2010;
- 3ème atelier sera organisé mi-mai/ début juin ;
- 15 juillet : remise de dernière version

### **Clôture des travaux par Assefa Shifa (OIC APRM Secretariat).**